



Stop à la criminalisation des défenseurs des droits humains et de l'environnement ! Libérez les prisonniers politiques éthiopiens !

Par [Grain](#)

Mondialisation.ca, 17 mars 2016

grain.org

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Par : **ASO, BfA, GRAIN, IDI et OI**

Bread for All, Anywaa Survival Organisation, Inclusive Development International, Oakland Institute, GRAIN

Un an après leur arrestation le 15 mars 2015, trois défenseurs du droit à l'alimentation, du droit à la terre et des droits humains continuent à croupir dans une prison éthiopienne. Après plusieurs audiences, l'accusation n'est toujours pas parvenue à présenter de preuves étayant l'allégation fallacieuse de « terrorisme » dans le cadre de la loi antiterroriste très controversée qu'a adoptée l'Éthiopie. Une séance prévue pour le 1er mars a de nouveau été ajournée et repoussée au 15 mars, car les témoins ne s'étaient pas présentés au tribunal.

Le 15 mars 2015, Omot Agwa Okwoy, Ashinie Astin, et Jamal Oumar Hojele ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient à un atelier sur la sécurité alimentaire à Nairobi, au Kenya. La rencontre était organisée par l'ONG Bread for All, avec le soutien de GRAIN et de l'Anywaa Survival Organisation (ASO). Les trois défenseurs du droit à l'alimentation, du droit à la terre et des droits humains ont été détenus pendant près de six mois sans chef d'accusation et sans avoir accès à une représentation juridique. Le 7 septembre 2015, ils ont été inculpés en vertu de la terrible loi éthiopienne sur l'antiterrorisme.

Selon Anuradha Mittal, directrice de l'Oakland Institute, la loi éthiopienne sur l'antiterrorisme est un outil qui sert à faire taire ceux qui la critiquent : « Elle criminalise les droits humains fondamentaux, comme la liberté de parole et de rassemblement. Sa définition d'« acte terroriste » ne respecte pas les normes internationales et elle définit le terrorisme dans des termes extrêmement larges et vagues, ce qui permet au parti au pouvoir de punir sans pitié des paroles et des actes qui seraient légaux en démocratie. ».[i]

Au cours des dernières années, la répression du gouvernement éthiopien contre les journalistes, blogueurs, activistes, membres de l'opposition politique, étudiants et populations autochtones, a atteint des proportions dramatiques. Le gouvernement a loué des millions d'hectares dans tout le pays à des investisseurs internationaux et nationaux. Une grande partie de ces terres se trouvent dans des régions autochtones, comme celle de Gambella et la vallée inférieure de l'Omo, et beaucoup considèrent qu'il s'agit d'un gigantesque « accaparement des terres ». Une plainte envoyée au Panel d'inspection de la Banque mondiale en 2013 fournissait des preuves d'abus fréquents des droits humains et

de déplacement forcé dans le cadre du programme de “villagisation” du pays et des grands projets d’agriculture industrielle à Gambella.[ii] Dans ce contexte, il est clair que la rapidité de la croissance économique de l’Éthiopie s’est soldée par une répression accrue et l’érosion des libertés démocratiques. L’économie éthiopienne est certes vantée par certains comme le « lion de l’Afrique », mais la nouvelle richesse n’a pas profité à la majorité.[iii] Et ceux qui, comme Omot, Ashinie et Jamal, osent critiquer un modèle de développement qui a reçu l’aval des gouvernements étrangers et des institutions financières internationales, sont réduits au silence et victimes de criminalisation.

Du 14 au 18 mars, la Banque mondiale tient sa conférence annuelle « Terre et Pauvreté : accroître la gouvernance foncière responsable ». La Banque mondiale n’a toujours pas pris ses responsabilités, à savoir s’engager de manière active pour protéger les populations affectées par les projets financés par la Banque mondiale, ainsi que les groupes et les personnes, telles qu’Omot, Ashinie et Jamal, qui s’efforcent de protéger l’alimentation, les terres et les droits humains de leur communauté.

Nous exigeons que le gouvernement éthiopien fasse cesser les poursuites contre les détenus et garantisse leur relâche immédiate et leur sécurité. Nous exhortons les gouvernements des États-Unis, du Canada, du Royaume Uni, d’Allemagne et de Suisse, l’UE, la Banque mondiale et la Banque de développement africaine – qui tous soutiennent financièrement le gouvernement éthiopien – à faire entendre leur voix contre l’emprisonnement des défenseurs des droits humains imposé par le gouvernement éthiopien, notamment Omot Agwa Okwoy, Ashinie Astin et Jamal Oumar Hojele.

**Ce n’est pas un crime de défendre les droits humains et l’environnement !
Libérez Omot, Jamal, Ashinie et tous les prisonniers politiques d’Éthiopie !
#FreeOmot !**

Contacts pour les médias :

Nyikaw Ochalla, Anywaa Survival Organisation, Royaume-Uni (anglais, amharique)
Tel: +44-79-39389796 | Email: nyikaw@anywaasurvival.org

Devlin Kuyek, GRAIN, Canada (anglais, français)
Tel: +1-514-571-7702 | Email: devlin@grain.org

Anuradha Mittal, Oakland Institute, USA (anglais)
Tel: +1-510-469-5228 | Email: amittal@oaklandinstitute.org

David Pred, Inclusive Development International, Cambodge (anglais)
Tel: +1-917-280-2705 | Email: david@inclusivedevelopment.net

Tina Goethe, Bread for All, Suisse (anglais, allemand, français)
Tel: +41-76-516 5957 | Email: Goethe@bfa-ppp.ch

[i] Anuradha Mittal, « Time to Repeal Anti-Terrorism Law in Ethiopia », *Oakland Institute*, 26 janvier 2016, <http://www.oaklandinstitute.org/time-repeal-anti-terrorism-law>

[ii] Human Rights Watch, « World Report 2015: Ethiopia », <https://www.hrw.org/world-report/2015/country-chapters/ethiopia>

[iii] David Smith, « Ethiopia hailed as 'African lion' with fastest creation of millionaires », *The Guardian*, 4 décembre 2013, <http://www.theguardian.com/world/2013/dec/04/ethiopia-faster-rate-millionaires-michael-buerk>

La source originale de cet article est grain.org
Copyright © [Grain](http://grain.org), grain.org, 2016

Articles Par : **Grain**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca